

Siège
35, route de la Quemine
71500 Branges

EXTRAIT
du registre des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Louhannais

Séance du 28 juin 2022

Séance du 28 juin 2022

Nombre de membres
du Comité Syndical
en exercice : 96

Présents à la séance : 51
Votants : 69

Date de la convocation :

20 juin 2022

Date de l'affichage :

29 juin 2022

Objet de la délibération

**Validation de la
délibération du 22
février 2022 fixant
le temps de travail
au SIVOM.**

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-huit du mois de juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom' et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIREN et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

Présents : Mmes BAILLET Pascale, BEY Sandra, BLANCHARD Karine, BLANDIN Emilie, BOISSOT Agnès, BUTTIGIEG Auréline, CHAUSSAT Virginie, DEJEAN-AGRON Marie, DIMBERTON Marie, DUROUX Nadine, FAUVEY Audrey, GRAPIN Annick, JAEGER Claire, JAILLET Françoise, KOCKELBERGH Suzanne, LARUE Anne, MALOIS Jessica, MOREL Martine, POULARD Magalie, THEVENET Catherine, TISSERAND Patricia, VINCEROT Béatrice, MM BARBOTTE Alain, BERNARD Théo, BERNARD Éric, BESSON Stéphane, BEY Pascal, BLANC Éric, BOILLET Stéphane, BRAUD Benjamin, CAMUS Denis, CHAMBON Dominique, CHASSERY Robert, CLERC Christian, COLIN Jean-François, COUCHOUX Éric, DAVID Frédéric, DONGUY Roger, DUBOIS Claude, FARIA Xavier, GROS Stéphane, LABOURIAUX Daniel, MALIN Jacky, MERLIN Denis, MOREY Pascal, PERRET Michel, POUSSIN Luc, PUTIN Daniel, SERRAND Franck, VADOT Anthony, VITTAUD Jean-Pierre.

Excusés (représentés par) : Mmes BONIN Sylviane (POUSSIN Luc), COLIN Christelle (MALOIS Jessica), COUILLEROT Chantal (BAILLET Pascale), GUIGON Martine (PERRET Michel), LACROIX MFOUARA Béatrice (BOILLET Stéphane), PUGEAUT Angéline (PUTIN Daniel), VIAL Audrey (KOCKELBERGH Suzanne), MM BORNEL Daniel (VADOT Anthony), CAUZARD Philippe (JAEGER Claire), FERRE Jérémy (DAVID Frédéric), GALOPIN Christophe (BEY Sandra), GELOT Jacques (VITTAUD Jean-Pierre), GONTCHARENKO Alain (BLANC Éric), LAURENCY Didier (VINCEROT Béatrice), MASSOT Denis (CLERC Christian), MORAND Stéphane (BARBOTTE Alain), PIRAT Daniel (BUTTIGIEG Auréline), VICCHIO Stéphane (THEVENET Catherine).

Excusés non représentés : Mmes DA SILVA Mariana, DEBEAUNE Valérie, FRAPPET Martine, LAGUT Jocelyne, LAMBERT Caroline, PATEY Nadège, MM BADET Guillaume, COLIN David, COULON Jean-François, GAUTHIER Bernard, PERNIN Philippe, PILLON Christophe, TABOURET Christophe, VIVANT Jérôme.

Absents : Mme GAUTHIER Sophie, GROSS Stéphanie, RODOT Nelly, WILLAUER Françoise, MM BERTHET Franck, CABUT Jérôme, CLERC Jean-Yves, DE VECCHI Éric, MARICHY Patrick, MEUNIER Stéphane, MORAND Johan, REBOULET Jean Michel, WITMANS Matthijs.

⊙⊙⊙⊙

Monsieur le Président expose que le 22 février dernier, le comité syndical a voté la délibération fixant le temps de travail au SIVOM. Avec la mention : Sous réserve de l'avis du comité technique.

L'avis du comité technique a été rendu le 15 mars 2022 comme suit :

Avis du CT :

Collège représentants du personnel : 3 avis favorables, 2 abstentions, 3 avis défavorables (compte-tenu de la date d'effet antérieure à l'avis rendu par le comité technique).

Collège employeurs : Avis favorable à l'unanimité

Le comité syndical décide à l'unanimité de valider la délibération du 22 février tel quelle.

Fait et délibéré le 28 juin 2022

Pour extrait conforme

Le Président,
Christian CLERC.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 29 juin 2022.

Publié, affiché, notifié le 29 juin 2022.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200075307-20220628-2022_06_03T